

• S A I S O N T H E R M A L E 2 0 1 9 •



MA CURE

À BALARUC-LES-BAINS
Station thermale de Méditerranée
1^{er} établissement thermal de France

BALARUC
LES BAINS
Les Thermes

Cher(e) curiste,

Cette année nous vous donnons rendez-vous à partir du 04 février 2019 pour un retour aux sources à Balaruc-Les-Bains en Méditerranée.

Nous vous invitons à découvrir dans ce livret une présentation des spécificités de notre eau thermale, des soins que nous prodiguons en exclusivité, issus de notre recherche, ainsi que de notre accompagnement complet de votre réservation à votre journée de cure.

La connaissance approfondie des propriétés de notre eau de soin pour en extraire et vous procurer directement ses bienfaits nous permet cette année de révéler notre nouvelle marque de beauté thermale : Balaruc-Les-Bains, issue de près de 8 années de recherche.

Notre marque est conçue pour répondre à vos attentes et vous offrir le meilleur de notre eau thermale.

La cure thermale à Balaruc constitue l'occasion pour prendre soin de votre santé dans sa globalité.

Nos équipes de soins, de médecins, professionnels de santé et du thermalisme, du sport, de la nutrition composent chaque année des programmes et ateliers afin de vous faire partager un séjour enrichissant, des échanges pour comprendre, des gestes pour apprendre ou retrouver confiance et améliorer la qualité de votre vie au quotidien.

Par la générosité dans l'accueil, l'écoute et le service, notre motivation est de faire de votre séjour un moment unique.

Nous espérons vous accueillir très prochainement à Balaruc-Les-Bains,

Meilleures salutations,

Sylvain BONNET, votre directeur,
et toute l'équipe des Thermes de Balaruc-Les-Bains

S O M M A I R E

| | |
|--|-------|
| L'eau thermale de Balaruc-Les-Bains..... | 3 |
| La Rhumatologie..... | 4-5 |
| La Phlébologie..... | 6-7 |
| Les Forfaits de cure..... | 8-9 |
| Ma réservation..... | 10-11 |
| Dès mon arrivée..... | 12-13 |
| Mon médecin thermal..... | 14-15 |
| Ma cure au quotidien..... | 16 |
| Je réserve ma cure thermale..... | 17 |
| Je réserve ma cure libre, mes soins thermaux à la carte et santé-vous bien..... | 19 |
| Ma cure libre : Ma cure Rhumato..... | 21 |
| Ma cure libre : Ma cure jambes légères..... | 22 |
| Ma cure libre : Ma cure Rhumato-Phlébo..... | 23 |
| Les conférences et ateliers santé..... | 24 |
| Mes soins Santé-vous bien..... | 26 |
| Ma carte de soins..... | 27 |
| Le stationnement à Balaruc..... | 29 |
| Balaruc tourisme..... | 30-31 |

POUR EFFECTUER UNE RÉSERVATION

Téléphone : 04 67 51 76 01
Fax : 04 67 43 17 57

POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT

Téléphone Standard : 04 67 51 76 00
Fax standard : 04 67 51 76 91

LES THERMES DE BALARUC-LES-BAINS • SPLETH - 1 rue du Mont Saint-Clair
BP 45 - 34 540 Balaruc-Les-Bains



Site web : www.thermesbalaruclesbains.com
✉ contact.thermes@thermesbalaruc.com

L'EAU THERMALE DE BALARUC-LES-BAINS Une ressource unique et préservée

Une eau chlorurée, sodique, sulfatée, calcique et magnésienne et également riches en carbonates.



A Balaruc, le thermalisme rythme l'histoire de la cité depuis l'antiquité. Cette réussite est le fruit d'intenses efforts fournis par les générations successives pour préserver cette ressource qui date de plusieurs milliers d'années.

La source thermale de Balaruc-Les-Bains est une résurgence du pli Ouest, cet aquifère karstique, qui constitue la principale ressource en eau potable et thermale du territoire.

Partie il y a 100 000 ans des Causses d'Aumelas et de la montagne de la Gardiole, l'eau thermale de Balaruc-Les-Bains provient de sources naturelles profondes (2000 m) et a traversé différentes couches rocheuses s'enrichissant année après année en oligo-éléments et sels minéraux essentiels (Calcium, Magnésium, Potassium, Manganèse...).

Captée à 120 m de profondeur à une température naturelle de 49°C, elle est directement acheminée vers l'établissement thermal où sa qualité bactériologique est rigoureusement contrôlée (30 000 analyses/an).

Riche en bicarbonates et en oligoéléments, les eaux thermales de Balaruc-Les-Bains possèdent des vertus curatives qui lui valent d'être utilisées en rhumatologie et phlébologie.

Ce mélange d'eaux chaudes et salées, résultant du milieu marin originel, facilite la mobilisation articulaire lors des soins. Sa forte concentration en sels minéraux et oligo-éléments a des effets bénéfiques sur les jambes lourdes et les crampes nocturnes.

Selon les résultats de l'étude génomique réalisée, elles possèdent également des propriétés régénérantes, antalgiques, anti-inflammatoires et protectrices de la barrière cutanée.



BALARUC
LES BAINS
les Thermes

CARACTÉRISTIQUES MINÉRALES

DE L'EAU THERMALE
DE BALARUC-LES-BAINS

| CATIONS MG/L | ANIONS MG/L |
|----------------------|-----------------------|
| Calcium..... 560 | Bicarbonique..... 550 |
| Magnésium..... 380 | |
| Sodium..... 3 700 | Chlorure..... 6 800 |
| Potassium..... 120 | |
| Fer..... 0.10 | Sulfurique..... 900 |
| Manganèse..... 0.042 | |
| Aluminium..... 0.02 | Fluor..... 0.35 |
| Arsenic..... <0.005 | |
| Lithium..... 0.18 | Brome..... 0.7 |
| Strontium..... 4.20 | |



LA RHUMATOLOGIE

La cure de Balaruc-les-Bains apporte une solution pour lutter contre toutes les formes de douleurs articulaires et de rhumatismes.

LES AFFECTIONS DÉGÉNÉRATIVES ARTICULAIRES OU ARTHROSE

Le rachis

- L'arthrose vertébrale, cervicale, dorsale, lombaire, lombosacrée ainsi que ses conséquences radiculaires : néuralgie cervico-brachiale, néuralgie intercostale, cruralgie, sciatique.
- L'hyperostose vertébrale engainante.
- Les conséquences douloureuses des troubles statiques vertébraux : scoliose et cyphose.

L'arthrose des articulations des membres

- Hanches, genoux, épaules, chevilles, doigts.
- Main dont la plus fréquente est la rhizarthrose.

LES AFFECTIONS ABARTICULAIRES

- Périarthrite de l'épaule et de la hanche.
- Épicondylite et épitrochléite.
- Tendinites et bursites.

LA FIBROMYALGIE

- Conséquences douloureuses articulaires et musculotendineuses.

LES RHUMATISMES INFLAMMATOIRES

(en dehors des poussées évolutives)

- Spondylarthrite ankylosante.
- Rhumatisme psoriasique.
- Polyarthrite rhumatoïde.

Les ostéopathies

- Les conséquences rhumatologiques de l'ostéoporose et des maladies métaboliques, chondrocalcinose.
- La chondrocalcinose ou pseudo-goutte.
- Les séquelles de traumatismes ostéoarticulaires : fracture, entorse, luxation.
- Les séquelles d'interventions chirurgicales orthopédiques.
- Les séquelles d'algodystrophie

CONTRE INDICATIONS :

Affections tumorales évolutives, maladies inflammatoires en phase aiguë.



LES SOINS

MASSAGE SOUS L'EAU

Le masseur-kinésithérapeute masse le curiste allongé sous une rampe d'eau thermique en utilisant des techniques manuelles en fonction des pathologies de chaque curiste et selon la prescription médicale du médecin thermal.

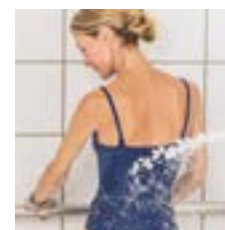
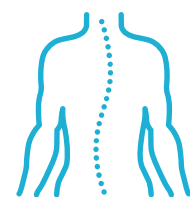
- ✔ Action : Décontractant et/ou antalgique.

DOUCHE AUX JETS

Douche individuelle

La douche est effectuée par un agent thermal à l'aide de deux jets d'eau (exclusivité des Thermes de Balaruc). Elle est indiquée pour les muscles du rachis dans son ensemble les ceintures scapulaires et pelviennes, les membres inférieurs et supérieurs. Les jets peuvent être pleins ou brisés selon la prescription médicale.

- ✔ Action : Massage musculaire et veino-tonique, effet général stimulant et antalgique.



DOUCHE DORSALE

Rampe individuelle de jets d'eau thermique. Le curiste en position assise dirige verticalement la rampe de jets de façon à réaliser un massage cutanéomusculaire. Elle est indiquée pour le rachis et le dos dans son ensemble.

- ✔ Action : Drainante et antalgique. Relaxation musculaire par massage doux cutanéomusculaire.

HYDRO-AÉROBAINS

Hydrobain : Diffusion de jets d'eau thermique sous pression constante qui réalisent un hydromassage en suivant les trajets musculaires.

- ✔ Action : Antalgique et drainante. Soin myorelaxant.

Aérobain : Diffusion de bulles d'air comprimé qui viennent percuter les différentes zones du corps.

- ✔ Action : L'effet vibratoire des bulles d'air par des buses réparties dans l'ensemble de la baignoire provoque un massage décontractant et relaxant des masses musculaires.

ÉTUVES

Les étuves traitent toutes formes de rhumatismes et soulagent les douleurs des mains, poignets et pieds grâce à la diffusion de vapeur d'eau thermique.

- ✔ Action : Antalgique et décongestionnante.

HYDROJETS DU DOS

Le curiste immergé en piscine bénéficie d'un massage musculaire en orientant lui-même un jet de forte pression sur les zones à traiter.

- ✔ Action : Décontraction et effet antalgique ostéo-articulaire. Drainage musculaire.

PISCINE DE MOBILISATION

Les séances de mobilisation active en piscine thermique sont dirigées par un masseur-kinésithérapeute. Les curistes sont immergés dans une piscine d'eau thermique. La température de l'eau facilite les mobilisations articulaires. Ses propriétés antalgiques et anti-inflammatoires permettent une amélioration de la mobilité et de l'amplitude articulaire.

L'effet de la poussée d'Archimède libère les membres et permet des mouvements qui seraient difficiles hors de l'eau.

- ✔ Action : Effet antalgique et myorelaxant qui permet de conserver ou de retrouver une souplesse articulaire.

BAIN EN PISCINE THERMALE

La piscine permet une immersion complète pour une détente et/ou une mobilisation douce des articulations, sans l'effet de la pesanteur.

- ✔ Action : Détente et mobilisation douce

APPLICATION DE BOUE THERMALE

Le curiste est allongé sur un lit d'application dont les buses de traitement sont positionnées par l'agent thermal en fonction de la prescription médicale, sur les articulations à traiter.

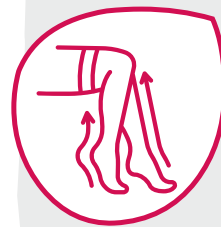
Les buses diffusent une boue liquide et onctueuse, mélange organominéral d'argile et d'eau thermique de Balaruc-Les-Bains à température constante (42°C). Douche chaude en sortie de soin.

- ✔ Action : Anti-inflammatoire, antalgique et myorelaxant.

UNIQUE EN FRANCE

Le procédé d'application de boue thermique de Balaruc-les-Bains a été récompensé au congrès de l'ESPA (European Spas Association), le 21 mai 2015 en Pologne, puis le 26 novembre 2015 par l'association Française des Techniques Hydrothermales !





LA PHLÉBOLOGIE

La cure thermale de Balaruc-les-Bains peut contribuer durablement à l'amélioration de votre état de santé et de votre qualité de vie.

SOIGNER LES AFFECTIONS CIRCULATOIRES

Les indications :

- L'insuffisance veineuse chronique, avec ou sans troubles cutanés secondaires
- Les suites et les séquelles des thromboses veineuses profondes (syndrome post-thrombotique)
- La prévention des ulcères de jambes
- L'insuffisance veineuse superficielle : varices et varicosités
- Les oedèmes d'origine veineuse ou lymphatique

Riche en oligo-éléments, l'eau thermale de Balaruc-les-Bains possède en effet des propriétés décongestives qui expliquent l'efficacité de la cure pour améliorer le système veineux, réduire les oedèmes et diminuer les jambes lourdes, les crampes nocturnes et d'une manière générale les douleurs. Les activités physiques en eau thermale vont quant à elles renforcer la pompe veineuse musculaire et favoriser le drainage veino-lymphatique.

Mais en outre, l'effet cicatrisant, régénérant, antalgique et anti-inflammatoire de l'eau thermale de Balaruc-les-Bains permet d'améliorer les signes cutanés des pathologies vasculaires telles que :

- Les problématiques de pigmentation
- L'eczéma variqueux
- Les dermites ocres
- Les atrophies blanches
- Les cicatrices d'ulcères

LA DOUBLE ORIENTATION

Doubler l'efficacité de votre cure à Balaruc-Les-Bains

Vous pouvez bénéficier de 6 soins thermaux par jour au lieu de 4 en effectuant en plus de l'indication principale, rhumatologie ou phlébologie, une seconde orientation thérapeutique (phlébologie ou rhumatologie). L'association des traitements en rhumatologie et phlébologie renforce ainsi l'efficacité thérapeutique de votre séjour thermal en améliorant votre souplesse articulaire et vos troubles veineux fonctionnels.

Demandez conseil à votre médecin prescripteur, il saura adapter votre cure en fonction de vos affections et des bienfaits des soins thermaux.



LES SOINS

COULOIR DE MARCHÉ

Le curiste, immergé jusqu'au bassin, déambule dans une piscine d'eau thermale.

- ✔ Action : **Massage circulatoire naturel des chevilles, de la voûte plantaire et des jambes associé à l'action musculaire drainante de la marche à contre-courant.** Favorise le retour veineux.

HYDROJETS DES JAMBES

Le curiste est assis sur un siège immergé dans un bassin d'eau thermale : des rampes verticales distribuent des jets d'eau fins le long des veines des membres inférieurs dont l'action drainante et antalgique se combine aux effets circulatoires des bulles d'air diffusées au sol.

- ✔ Action : **Massage circulatoire et antalgique.** Assouplissement des tissus et amélioration de la microcirculation cutanée. Effet anti-oedémateux.

DOUCHE DE PULVÉRISATION DES MEMBRES

Pulvérisation sur les jambes d'eau thermale avec alternance de température. Le curiste est debout entre des rampes verticales qui diffusent l'eau.

- ✔ Action : **Massage léger des veines superficielles et assouplissement des tissus cutanés, associé à une action de vasodilatation et de vasoconstriction.**

BAIN MASSANT DES JAMBES

Ce bain est réalisé dans un appareil à 2 bacs qui ont chacun une température différente. L'un des bacs est équipé de jets, l'autre de bulles d'air. Le curiste alterne le bain des jambes dans les bacs.

- ✔ Action : **Effet stimulant de la circulation veineuse potentialisé par l'effet de vasoconstriction et vasodilatation.**

APPLICATION DE COMPRESSES

Le curiste est allongé sur un lit de repos. Des compresses imbibées d'eau thermale sont appliquées sur les membres inférieurs avec une action de compression.

- ✔ Action : **Effet antalgique et calmant des troubles fonctionnels de l'insuffisance veineuse chronique (crampes, impatiences).** Diminution des douleurs veineuses et de l'oedème.

MASSAGE SOUS L'EAU

Allongé sous une rampe d'eau thermale en pluie, le curiste bénéficie d'un massage doux à visée circulatoire et drainante pratiqué par un masseur kinésithérapeute.

- ✔ Action : **Amélioration du retour veineux des jambes, diminution des œdèmes et assouplissement des tissus.** Effet bénéfique sur les troubles trophiques de la peau.

INNOVATION

Le couloir de marche de 100 mètres

Le couloir de marche des Thermes de Balaruc-Les-Bains a été spécialement conçu, en association avec des médecins spécialisés en phlébologie et kinésithérapeutes spécialisés en lymphologie, pour soulager les troubles circulatoires des membres inférieurs, améliorer la mobilité articulaire et l'équilibre. La marche sur un tapis de fines bulles d'air permet de stimuler la proprioception et la micro circulation et d'améliorer le retour veineux.

Des massages décontractants sont intégrés à ce nouveau soin grâce à des jets d'eau latéraux. Le travail de l'équilibre avec une inclinaison du sol (montée/descente) sur galets ou carrelage en fonction des pathologies permet la stimulation de la voûte plantaire et de la pompe plantaire, un assouplissement des chevilles et une meilleure perception physique du sol. Enfin une zone "eau fraîche" antalgique permet une action vasomotrice stimulante sur les cellules musculaires des parois des veines... Chaque curiste peut accéder selon ses besoins et les recommandations médicales aux différents ateliers du nouveau couloir de marche.

LES FORFAITS DE CURE

CURE DE 18 JOURS (PRISE EN CHARGE PAR LES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE)

Tarifs assurés sociaux applicables au 5 mai 2018
(sous réserve de modifications)

PRISE EN CHARGE

Les tarifs de la cure médicalisée sont fixés selon la loi n°2013-1203 du 23 décembre 2013 de financement de la sécurité sociale qui instaure le tarif forfaitaire de responsabilité et le prix limite de facturation.

Pour chaque orientation thérapeutique, le remboursement des soins thermaux à 65% est basé sur le Tarif Forfaitaire de Responsabilité. Ce tarif est inchangé depuis 2012.

Le Prix Limite de Facturation est revalorisé annuellement par l'assemblée nationale. Le curiste acquitte donc un reste à charge additionnel, appelé complément tarifaire, susceptible d'être pris en charge par sa complémentaire santé.

Seuls les bénéficiaires de la CMU-C ou les personnes disposant de l'attestation du droit à l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé ne sont pas concernés par l'application du prix limite de facturation et sont donc exonérés du complément tarifaire.

TFR = Tarif Forfaitaire de Responsabilité
PLF = Prix Limite de Facturation



CURE RHUMATOLOGIE

Piscine • Bain avec aérobain • Bain avec douche en immersion • Douche générale (dorsale) • Douche générale au jet • Douche de forte pression sous immersion en piscine • Illutation générale • Étuve locale

| | Tarif Forfaitaire de Responsabilité (TFR) | Prix Limite de Facturation (PLF) |
|--|--|--|
| RH1 - 72 séances | 510,51 € | 538,30 € |
| RH2 (54 séances) + 18 séances piscine de mobilisation | 408,34 + 84,62 = 492,96 € | 430,57 + 89,23 = 519,80 € |
| RH2 (54 séances) + 9 séances piscine de mobilisation + 9 séances massage sous l'eau | 408,34 + 42,50 + 105,72 = 556,56 € | 430,57 + 44,81 + 111,48 = 586,86 € |
| RH3 (63 séances) + 9 séances piscine de mobilisation | 476,41 + 42,50 = 518,91 € | 502,34 + 44,81 = 547,15 € |
| RH3 (63 séances) + 9 séances massage sous l'eau | 476,41 + 105,72 = 582,13 € | 502,34 + 111,48 = 613,82 € |



CURE PHLÉBOLOGIE

Aérobain local des jambes • Douche de pulvérisation des membres • Douche de forte pression sous immersion en piscine • Compresses • Couloir de marche

| | Tarif Forfaitaire de Responsabilité (TFR) | Prix Limite de Facturation (PLF) |
|---|---|--------------------------------------|
| PHL1 - 72 séances | 472,80€ | 498,54 € |
| PHL3 (63 séances) + 9 séances massage sous l'eau | 441,29 + 105,72 = 547,01 € | 465,32 + 111,48 = 576,80 € |

CURE AVEC DOUBLE ORIENTATION

| | Tarif Forfaitaire de Responsabilité (TFR) de la seconde orientation | Prix Limite de Facturation (PLF) de la seconde orientation |
|---|---|--|
| RHUMATOLOGIE + PHLÉBOLOGIE Forfait RH1 ou RH2 ou RH3 + PHL - 36 séances parmi : Aérobain local des jambes • Douche de pulvérisation des membres • Douche de forte pression sous immersion en piscine • Compresses • Couloir de marche | 236,39 € | 249,27 € |
| PHLÉBOLOGIE + RHUMATOLOGIE Forfait PHL1 ou PHL 3 + RH - 36 séances parmi : Piscine • Bain avec aérobain • Bain avec douche en immersion • Douche générale (dorsale) • Douche générale au jet • Douche de forte pression sous immersion en piscine • Illutation générale • Étuve locale | 255,25 € | 269,14 € |



MA RÉSERVATION

1

LE MÉDECIN ME PRESCRIT UNE CURE THERMALE

La cure est un acte médical. Pour donner lieu à un remboursement, elle doit obligatoirement et préalablement être prescrite par un médecin.

- ✓ **Je consulte mon médecin** (généraliste ou spécialiste) qui me prescrit une cure thermale et remplit ma demande de prise en charge administrative. Sur ce document, il précise la ou les orientations thérapeutiques et le lieu de cure.
- ✓ **Après l'avoir complétée, j'envoie la demande de prise en charge à ma Caisse Primaire d'Assurance Maladie**, accompagnée de la déclaration de ressources.
- ✓ **Dès réception de ma prise en charge, je vérifie :**
 - Le nom du bénéficiaire
 - La station thermale, l'orientation thérapeutique et l'ordre en cas de double orientation
 - L'année de validité

Les prises en charge délivrées en décembre, sont valables pour toute l'année qui suit, celles délivrées en octobre ou novembre, sont valables seulement jusqu'au 31 mars de l'année qui suit.

En cas d'erreur, je dois contacter ma Caisse d'Assurance Maladie.

2

JE RÉSERVE MA CURE

- ✓ **En nous retournant le formulaire de réservation.**
- ✓ **En nous envoyant un simple courrier au service réservation.**

Le courrier de réservation doit mentionner :

 - Les nom, prénom, adresse complète de mon domicile et numéro de téléphone
 - Plusieurs dates (au cas où l'une d'elles serait complète)
- ✓ **En contactant le service réservation au 04.67.51.76.01**
- ✓ **Pour valider mon inscription définitive, je joins un chèque d'avance sur réservation de 70 € par personne ou de 100 € pour 2 membres d'une même famille.** (Chèque libellé au nom de la SPLE THERMES BALARUC-LES-BAINS).

Cette mesure ne s'applique pas aux assurés sociaux suivants :

- Les Accidents du Travail AT (selon la validité de la prise en charge)
- Les Affections à Longue Durée ALD (si la pathologie pour laquelle vous êtes en ALD est en rapport avec votre prise en charge de cure)
- Les ayants droit de la CMU (Couverture Maladie Universelle)

3

JE RÉSERVE MON HÉBERGEMENT

Après confirmation de ma cure par les Thermes. Je peux réserver :

auprès de **l'office de tourisme de Balaruc-les-Bains** au **04 67 46 81 46** ou sur **www.balaruc-les-bains.com**

Il est fortement conseillé d'attendre la confirmation de réservation de l'établissement thermal, avant d'arrêter la réservation de votre hébergement.

Vous devez nous fournir la photocopie de la prise en charge à 100 % valable pour l'année en cours, pour justifier de la dispense d'avance sur réservation.

- ✓ **Pour faciliter l'enregistrement de mon dossier, j'envoie :**
 - Une photocopie du volet 2 de la prise en charge (dès réception)
 - Une photocopie de mon attestation de droits (Disponible sur votre espace personnel sur www.ameli.fr)
 - Une photocopie de ma carte mutuelle
- ✓ **A réception de votre dossier, un courrier de confirmation de votre réservation vous sera envoyé.** Vous devez conserver et apporter cette confirmation pour finaliser votre inscription le jour de votre arrivée à l'établissement.

4

JE PRENDS RENDEZ-VOUS AVEC UN MÉDECIN THERMAL DE LA STATION

Avant de débiter ma cure :

je prends impérativement rendez-vous avec un médecin thermal de Balaruc-les-Bains. (Liste des médecins thermaux p 14-15)

Il établira mon ordonnance de cure indispensable à la réalisation des soins. Il assurera mon suivi médical pendant la cure.



Pour tout renseignement, nous sommes à votre écoute au **04 67 51 76 01**

Pendant toute la durée de votre séjour, vous pouvez réserver votre cure pour l'année prochaine !



DÈS MON ARRIVÉE

1

J'AI RENDEZ-VOUS AVEC LE MÉDECIN THERMAL (LISTE P14-15)

Les cabinets des médecins thermaux se trouvent à l'extérieur de l'établissement thermal.

Le médecin va prescrire le type de soins dont j'ai besoin, en fonction de ma prise en charge.

Je dois lui remettre, ainsi qu'à l'établissement thermal, le volet les concernant. Il est nécessaire d'être en possession de ma prise en charge et de ma carte vitale.

A l'issue de ma consultation, une fois mon ordonnance de soins thermaux effectuée, je me rends à l'accueil des Thermes.

2

JE ME PRÉSENTE À L'ACCUEIL DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL

Votre accueil est équipé de l'application  pour les personnes sourdes et malentendantes 

✔ **Je prends un ticket à la borne** qui se trouve dans le hall d'accueil.

✔ **Muni de mon ticket, j'attends qu'une hôtesse d'accueil m'appelle** pour finaliser mon enregistrement.

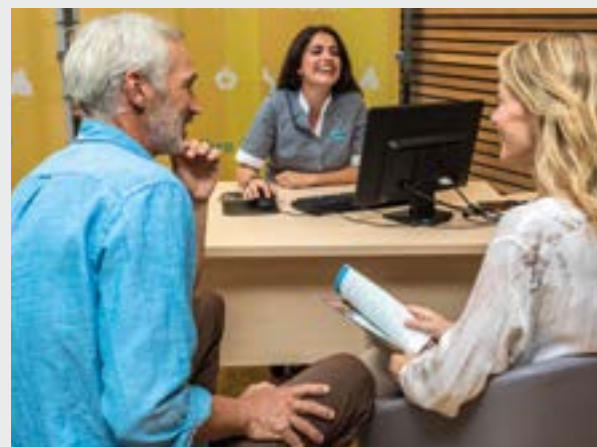
✔ **A l'issue de mon inscription, ma carte de cure me sera remise** avec l'ensemble des soins pour la période de 18 jours planifiée en fonction de mon traitement thermal. Pour vous identifier pendant toute la durée de votre cure, un bracelet vous sera remis.

✔ **Je règle ma cure le jour de mon arrivée.**

3

À LA FIN DU SÉJOUR

Le 18^{ème} jour, dernier jour de cure, après mes soins, **je restitue mon bracelet et ma carte de cure avec chaque soin dûment pointé.**



AVANT DE PARTIR EN CURE, JE N'OUBLIE PAS DE :

Rassembler tous les documents dont j'aurai besoin sur place :

- Le courrier de confirmation de réservation.
- L'original de la prise en charge de ma caisse d'assurance maladie (En cas de non présentation de celle-ci, un chèque de la totalité du forfait thermal vous sera demandé)
- L'attestation de droits de mon régime d'assurance maladie
- La carte de mutuelle ou la prise en charge de votre mutuelle si celle-ci a un accord de convention avec notre établissement



Glisser dans ma valise : *(obligatoire)*

- Bonnet de bain
- Maillot de bain pour les femmes et slip de bain pour les hommes (deux maillots sont conseillés : 1 pour les soins d'eau et 1 pour la boue)
- Une paire de sandales antidérapantes et neuves



NE MANQUEZ PAS !

Une réunion primo-curiste est organisée tous les lundis.

Animée par un responsable qualité des soins, l'objectif de cette réunion est de présenter l'établissement, le déroulé de la cure, l'organisation des soins et de répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à vous inscrire dès votre arrivée aux Thermes !

MON VESTIAIRE AUTOMATISÉ

L'établissement thermal dispose d'un vestiaire entièrement automatisé réservé aux curistes !

Pour apporter et ranger vos vêtements un sac cabas vous est offert. Utilisé tous les jours, il est le seul autorisé dans ce vestiaire.

Grâce à votre bracelet, vous pourrez utiliser le vestiaire facilement.

L'établissement thermal ne pourra en aucun cas être tenu responsable du vol ou de la perte des objets personnels des curistes. Aussi, il est déconseillé d'apporter des objets de valeur.

A votre arrivée à l'établissement, un **petit sac transparent** vous sera distribué. Il vous permettra d'emporter vos affaires personnelles (bouteille d'eau, liure, planning, lunettes...) dans les soins.

PACK CURISTE :
Sandales + bonnet **15€**
En vente à l'établissement thermal

MON MÉDECIN THERMAL

En fonction de votre dossier médical et de l'examen de santé, il prescrira à votre arrivée, votre ordonnance de soins thermaux. Médecin libéral, il consulte à son cabinet. Tous les médecins thermalistes sont conventionnés. Ils sont tous habilités à surveiller les deux orientations rhumatologie et phlébologie.

DR AIDER Fazia

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

C.E.S. de rhumatologie.

Capacité d'hydrologie et de climatologie médicale.

Résidence L'Apolloïde - 11 rue Montgolfer

04 67 48 75 75

DR ATTAL Alain

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifié en médecine thermique.

Résidence des Bains (RDC) - Passage des Bains

04 67 48 92 67

DR AYED Sonia

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Capacité d'hydrologie et de climatologie médicale.

DU de nutrition - Orientation homéopathie

Résidence "LE VENDÉMIAIRE" - bâtiment B

8 rue de la Pompe Vieille

04 67 53 51 73 ✉ sonia.ayed@hotmail.fr

DR BAUCHY Yves

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifié en médecine thermique. Ostéopathe.

Résidence des Bains (RDC) - Passage des Bains

04 67 48 92 67

DR BOURGOIS Clémence

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifié en médecine thermique.

Capacité d'hydrologie et de climatologie médicale.

Résidence Lou Biau - bâtiment 4

19 avenue des Thermes Athéna

04 67 48 82 10 - Fax 04 67 43 44 43

✉ bourgeoisclémence@yahoo.fr

DR BRUNNER Manon

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifié en médecine thermique.

Résidence du Parc - 18 avenue Pasteur

04 67 43 27 51

DR CALAS-VEDEL Anny

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifiée en médecine thermique.

Capacité d'hydrologie et de climatologie.

Résidence Le Sévigné Thermal - Passage des Bains

04 67 48 51 88

DR CAMMAS Bernard

THERMALISTE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

Qualifié en médecine thermique. CES médecine du sport.

Diplômé en médecine orthopédique et thérapeutiques

manuelles.

Résidence Le Sphinx - 38 rue Maurice Clavel

04 67 48 19 50

DR CARBONNEL Régis

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Capacité d'hydrologie et de climatologie médicale.

Capacité de biologie et de médecine du sport. DIU de

médecine manuelle - ostéopathie. DIU de mésothé-

rapie. DIU de médecine morphologique et anti-âge.

Orientation acupuncture - homéopathie.

Résidence Le Parc - 18 avenue Pasteur

04 67 48 81 14 ✉ r.carbonnel@orange.fr

DR CLEMENT Corine

THERMALISTE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

Qualifiée en médecine thermique.

Capacité de biologie et médecine du sport.

Résidence Lou Biau - bâtiment 4

19 avenue des Thermes Athéna

04 67 48 82 10 • Fax 04 67 43 44 43

DR COHEN Brigitte

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifiée en médecine thermique. Attestation Nationale

d'Hydrologie et de Climatologie Médicales.

Résidence L'Apolloïde - 11 rue Montgolfer

04 67 48 75 75 ✉ brigittcohen@wanadoo.fr

Internet : brigitte.cohen.docuadis.fr

DR CROS Paul

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifié en médecine thermique.

Résidence Le Sévigné Thermal - Passage des Bains

04 67 48 50 29 • Fax 04 67 43 99 85

DR DELALLEAU Alain

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifié en médecine thermique. C.E.S. médecine du sport.

Résidence Le Sévigné Thermal - Passage des Bains

04 67 48 91 80

DR DELOISON Claire

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifié en médecine thermique.

Capacité de médecine du sport

Résidence Lou Biau - Hall 4

19 avenue des Thermes Athéna

04 67 48 82 10 ✉ dr-delaison.claire@hotmail.com

DR DESFOUR Hugues

THERMALISTE RHUMATOLOGUE

Qualifié en médecine thermique.

Résidence Lou Biau - bâtiment 7

Au. des Thermes Athéna

04 67 48 50 63 ✉ hugues.desfour@orange.fr

DR GAZANHES-JUAN Sylvie

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Capacité en médecine thermique.

Capacité d'hydrologie et de climatologie.

Résidence Le Sévigné Thermal - Passage des Bains

04 67 48 51 88

DR JIMENEZ Nicolas

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifié en médecine thermique.

Résidence Sévigné 1 - 1 avenue Pasteur

04 67 48 00 67

DR LE CAR Fabrice

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Capacité d'hydrologie et de climatologie.

Résidence Isis - 270 avenue des Hespérides

04 67 48 65 95 ✉ dr-lecar-balaruc@sfr.fr

DR LENOIR Philippe

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

DIU Pratique médicale en station thermale

DU alimentation santé et micronutrition

Résidence du Parc - 18 avenue Pasteur

04 67 43 27 51 ✉ lenoirph88@gmail.com

DR MALKANI Pierre-Marie

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifié en Médecine thermique

Résidence Lou Biau, bâtiment 4.

19 avenue des thermes Athéna

04 67 48 82 10 ✉ docteur.malkani@gmail.com

DR MARIE Roseline

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifiée en médecine thermique. DU de phytothérapie.

Résidence Lou Biau - bâtiment 4

19 avenue des Thermes Athéna

04 67 48 50 01 • Fax 04 67 43 44 43

DR NOBLET Maxime

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifié en médecine thermique. C.E.S. médecine

du sport. DIU de médecine manuelle-ostéopathie.

DIU de mésothérapie.

Résidence Isis - 270 avenue des Hespérides

04 67 43 21 00 ✉ docteur-noblet@orange.fr

Internet : docteurnoblet.e-monsite.com

DR RIVALLAND-LENTZ Christine

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Qualifiée en médecine thermique.

Résidence du Parc - 18 avenue Pasteur

04 67 43 27 51

DR THERON Pierre

THERMALISTE GÉNÉRALISTE

Diplômé de mésothérapie

Résidence Isis - 270 avenue des Hespérides

04 67 43 21 00

DR TORRES-MARTI Véronique

THERMALISTE RHUMATOLOGUE

Qualifiée en médecine thermique.

Résidence Lou Biau - bâtiment 4

19 avenue des Thermes Athéna

04 67 48 82 10 • Fax 04 67 43 44 43

✉ u.torresmarti@free.fr

DR TUFFERY Jean-Marie

THERMALISTE RHUMATOLOGUE

Qualifié en médecine thermique. CES médecine du sport.

Diplômé orthopédie et thérapeutiques manuelles.

Résidence Lou Biau - bâtiment 4

19 avenue des Thermes Athéna

04 67 48 50 01 • Fax 04 67 43 44 43

✉ tuffery.jean-marie@orange.fr



MA CURE AU QUOTIDIEN

Profitez, tout est organisé...

MA JOURNÉE DE CURE

- Vous pourrez trouver sur votre carte de cure les horaires précis des soins vous permettant d'organiser votre journée en dehors de votre cure.

Vos trois semaines de soins seront programmées lors de votre arrivée, en fonction de vos souhaits et de nos disponibilités de planning. En fonction de votre date de cure, vos soins pourront être programmés indifféremment le matin ou l'après-midi, entre 6h et 20h.

Il est important de respecter les horaires de soins du planning, par mesure de sécurité, l'accès avant l'heure indiquée n'est pas autorisé.

- Chaque jour, dès votre arrivée au vestiaire, un peignoir et une serviette vous seront prêtés. Pour la double orientation, un deuxième peignoir vous sera fourni pour plus de confort.
- Tous les jours, en fin de cure, vous pourrez déposer votre peignoir et votre serviette aux endroits prévus pour l'entretien.

MES SOINS

- Vos soins sont dispensés indifféremment par un agent thermal homme ou femme formé aux techniques de soins innovantes de Balaruc-les-Bains.**
- Les responsables qualité et les responsables de soins sont au quotidien à votre disposition pour toute question ou si vous rencontrez une difficulté dans les soins.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Une infirmière est présente sur toute l'amplitude horaire des soins. Afin de vous accompagner au mieux tout au long de votre cure, nous vous invitons à lui déclarer tout problème de santé nécessitant une surveillance particulière ainsi que toute plaie avant le début des soins.

DES ÉQUIPES À VOTRE ÉCOUTE

Nouveauté ! A compter de la saison 2019, notre questionnaire de satisfaction sera informatisé.

Nous mettons à votre disposition une adresse internet par laquelle vous aurez accès à un formulaire facile d'utilisation et ludique. Nous vous conseillons de le renseigner en fin de cure. Votre avis nous sera toujours précieux car c'est grâce à votre participation que nous pouvons améliorer votre confort, votre bien-être et votre sécurité. Nous répondons à vos mails et courriers qui participent également à l'évolution de nos services pour être au plus près de votre demande. Vos appréciations et félicitations sont transmises et encouragent nos agents à vous offrir un accueil de qualité. Les services Qualité et Soins sont à votre écoute à l'adresse suivante : servicequalitesoin@thermesbalaruc.com

RECOMMANDATIONS & HYGIÈNE

Dans un souci constant d'hygiène, l'établissement thermal et les médecins thermaux recommandent aux curistes :

- De prendre une douche savonnée, chaque jour, avant de venir aux Thermes. Une peau propre permet de mieux profiter des bienfaits de l'eau thermale.
- De se laver les mains avec du savon après chaque passage aux toilettes. Une bonne hygiène corporelle est le meilleur moyen de limiter les contaminations d'origine humaine



Nous nous engageons dans une démarche d'éco-responsabilité.

Participez-y en conservant votre sac de cure pour la saison prochaine !

Les accès WIFI sont en vente à l'accueil principal de l'établissement. Ces accès sont personnels et nominatifs
1 jour = 5€ TTC
1 semaine = 10€ TTC
3 semaines = 15 € TTC



Vous avez des problèmes d'insuffisance rénale ? Vous souhaitez être suivi durant votre cure ?

Le centre de Néphrologie-Dialyse Saint Guilhem Bassin de Thau de Sète, situé dans l'enceinte de l'hôpital Saint Clair, peut vous accueillir. (A l'extérieur des Thermes). Plus de renseignements ou réservations : 04 67 74 20 70

SAISON THERMALE 2019 : DU 04 FÉVRIER AU 14 DÉCEMBRE 2019

JE RÉSERVE MA CURE THERMALE

Cette demande d'inscription doit être envoyée à : SPLE Thermes de Balaruc-les-Bains - Service Réservation : 1 rue du Mont Saint-Clair B.P 45 - 34540 Balaruc-les-Bains 04 67 51 76 01 - Fax : 04 67 51 76 91 - ✉ contact.thermes@thermesbalaruc.com



| VOTRE IDENTITÉ | Curiste 1 | Curiste 2 |
|--|---|---|
| Civilité | <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur | <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur |
| Nom | | |
| Prénom | | |
| Nom et prénom de l'assuré | | |
| Sexe | <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme | <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme |
| Date de naissance |/...../..... |/...../..... |
| Adresse | | |
| Code postal | | |
| Ville | | |
| Téléphone Fixe + Portable |/...../...../...../...../...../..... |/...../...../...../...../...../..... |
| Email | | |
| N° de sécurité sociale | | |
| Profession | | |
| Numéro de référence curiste (si déjà venu en cure) | | |

| VOTRE CURE | Curiste 1 | Curiste 2 |
|---|--|--|
| Orientation | <input type="checkbox"/> Rhumatologie (RH) <input type="checkbox"/> Phlébologie (PHL) <input type="checkbox"/> Rhumatologie + Phlébologie <input type="checkbox"/> Phlébologie + Rhumatologie | <input type="checkbox"/> Rhumatologie (RH) <input type="checkbox"/> Phlébologie (PHL) <input type="checkbox"/> Rhumatologie + Phlébologie <input type="checkbox"/> Phlébologie + Rhumatologie |
| Date souhaitée pour commencer la cure (La cure commence obligatoirement un lundi) | 1 ^{ère} disponibilité : 2 ^{ème} disponibilité : | 1 ^{ère} disponibilité : 2 ^{ème} disponibilité : |

| VOTRE MÉDECIN (OBLIGATOIRE) Quel médecin vous a prescrit la cure ? | Curiste 1 | Curiste 2 |
|---|--|--|
| Médecin prescripteur | <input type="checkbox"/> Généraliste <input type="checkbox"/> Spécialiste | <input type="checkbox"/> Généraliste <input type="checkbox"/> Spécialiste |
| Nom du médecin | | |
| Adresse | | |
| Téléphone | | |
| Email | | |

| VOTRE SÉJOUR | Curiste 1 | Curiste 2 |
|--|---|---|
| Serez-vous accompagné(e) lors de votre séjour à Balaruc ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Nom et coordonnées de la personne à joindre en cas de besoin | | |
| Si votre logement est réservé, Adresse de votre lieu de résidence et nom du loueur (Obligatoire) | | |

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et prestations de services qui figurent au verso du présent document et les accepte sans réserve. (Une copie de ces conditions générales m'est remise sur simple demande)

Date :

Signature :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

1. OBJET

Les présentes conditions générales de prestations de services règlent les rapports juridiques entre l'établissement thermal de la SPLETH de Balaruc-les-Bains et le client/curiste. Toute inscription au sein de l'établissement entraîne l'adhésion aux conditions générales de prestations de services en vigueur à la date de réalisation des prestations ainsi que le respect des dispositions du règlement intérieur applicable au sein de notre établissement.

2. RESERVATION

2.1 Dans le cadre d'une cure conventionnée, La demande de réservation devra être accompagnée du versement d'une avance* de 70 € par personne afin que la réservation soit effective. En cas de réservation pour 2 personnes au moins de la même famille (conjoint, concubin, partenaire PACS, ascendant ou descendant au 1er degré), le montant de l'avance à verser sera de 50 € par personne.

Toute réservation non accompagnée du versement de l'avance sera réputée nulle. *sauf prise en charge à 100 % (attestée sur présentation d'un justificatif dont la validité couvre la période de cure souhaitée) à savoir : AT/AS, ALD en rapport avec orientation cure, CMU.

2.2 Dans le cadre d'une prestation non conventionnée (soins à la carte, mini cure, ateliers APHT), La réservation ne sera effective qu'à réception de la fiche de réservation accompagnée du versement d'un acompte (non remboursable*) correspondant à 30 % du montant TTC des prestations commandées. *(voir article 5.1.2)

3. REGLEMENT

3.1 Dans le cadre d'une cure conventionnée, La somme avancée pour la réservation (70 € ou 100 €) sera déduite de la facture de soins.

Le ticket modérateur ainsi que les compléments tarifaires devront être réglés lors de l'inscription définitive à l'établissement thermal, avant le démarrage de la cure.

3.2 Dans le cadre d'une cure non conventionnée, La somme avancée pour la réservation sera déduite de la facture de soins. Le solde devra être réglé à l'établissement thermal avant le démarrage des prestations.

4. TARIFS

4.1 Pour les cures non conventionnées, Il s'agit des prix nets.

Chaque cure ou atelier indique les prestations incluses. Ils sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre, sauf modification en cours d'année du fait d'un changement du taux de TVA ou d'offre promotionnelle particulière.

4.2 Pour les cures conventionnées, Les prix des forfaits agréés selon les différentes orientations thérapeutiques et prescriptions médicales sont donnés à titre indicatif et restent soumis à d'éventuelles modifications légales ou conventionnelles notamment de la part de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Tout assuré se rendant sur le lieu de cure sans justificatif de prise en charge devra avancer la totalité des frais au tarif conventionné. De la même façon, en cas de prise en charge non valable, l'assuré devra régler l'intégralité du forfait thermal à l'établissement.

5. MODIFICATION / INTERRUPTION

5.1 Modification du fait du client,

5.1.1 Dans le cadre des cures conventionnées, Toute demande de modification doit être formulée par écrit avant la date d'entrée en cure et être ensuite acceptée expressément, par écrit, par les Thermes de Balaruc-les-Bains.

Le service réservation de l'établissement thermal essaiera, dans la mesure du possible et en fonction des plannings déjà établis, d'accéder à la demande de modification souhaitée. En cas d'interruption de cure par l'assuré, celui-ci devra régler le montant du forfait thermal correspondant aux jours effectués.

En effet, les Caisses d'Assurance Maladie considèrent que si la cure est interrompue, seul le médecin contrôleur peut décider du remboursement. Aussi, quel que soit le taux, le risque, le régime de prise en charge et les motifs* d'interruption de la cure, le curiste devra régler à l'établissement thermal le montant correspondant aux soins effectués et présenter ensuite à sa Caisse le document de prise en charge complété par notre établissement.

* La Sécurité sociale prend en compte 2 types de motifs, librement appréciés par la Caisse et le médecin contrôleur ensuite :

- la force majeure (motif grave et légitime)
- la raison médicale, lorsqu'elle est attestée par la fourniture d'un certificat médical.

5.1.2 Dans le cadre des cures non conventionnées, Les soins et activités prévues dans les forfaits ne peuvent être ni échangés ni remboursés.

Seul un certificat médical attestant une contre-indication à une activité choisie permettra, dans la mesure du possible et en fonction du planning des réservations des Thermes, un changement d'activité/prestation et, éventuellement un remboursement des prestations non effectuées.

En l'absence de présentation d'un certificat médical attestant une contre-indication à recevoir les soins choisis, aucun remboursement des prestations non effectuées restantes ne pourra être réclamé par le client.

5.2 Modification du fait des Thermes,

5.2.1 Dans le cadre des cures conventionnées, Aucune modification d'orientation ou de forfait ne peut intervenir en cours de cure.

5.2.2 Dans le cadre des cures non conventionnées, Les Thermes de Balaruc-les-Bains se réservent le droit de modifier le contenu des programmes/ ateliers ou certaines prestations prévues si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les Thermes de Balaruc-les-Bains s'engagent, dans ce cas, à faire tout leur possible pour fournir au client, en remplacement, des prestations équivalentes.

6. ANNULATION

6.1 Du fait du client, Toute demande d'annulation de cure devra être signalée aux Thermes de Balaruc-les-Bains par courrier recommandé avec accusé de réception comportant l'exemplaire original de la confirmation de réservation barré avec la mention "annulation", daté et signé. C'est la date de réception du recommandé qui sera prise en compte.

DELAI DE NOTIFICATION :

- En cas d'annulation notifiée au minimum 30 jours avant la date d'entrée en cure, le montant de l'avance sur réservation déjà versé sera remboursé intégralement.
- En cas d'annulation notifiée moins de 30 jours avant la date d'entrée en cure (ou en cas de non présentation), aucun remboursement du montant de l'avance déjà versée ne pourra être réclamé sauf sur présentation d'un certificat médical.

Dans le cadre des soins "hors cures conventionnées", en cas de retard du client par rapport à l'horaire prévu, la durée de la prestation s'en trouvera réduite et les prestations qui n'auront, de ce fait, pas pu être effectuées ne feront l'objet d'aucun remboursement.

6.2 Du fait des Thermes, Lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et rendent impossible la réalisation des soins, les Thermes s'engagent à repositionner, dans la mesure du possible toute prestation/soin n'ayant pu être effectué(e).

(Dans le cadre des cures conventionnées, les prestations non réalisées ne seront pas facturées par la suite à la Caisse d'Assurance Maladie)

En revanche, aucune indemnité ne pourra être réclamée par le client/curiste.

7. RESPONSABILITÉ

Notre établissement n'est pas agréé pour recevoir des personnes ayant des pathologies nécessitant un accompagnement personnel.

Il appartient au client/curiste de s'assurer, auprès de son médecin traitant, qu'il n'existe aucune contre-indication avec les soins et activités dispensées au sein de notre établissement. Notre établissement n'accepte que les personnes âgées de plus de 16 ans (révolus) au jour d'entrée en cure. Tout mineur âgé de plus de 16 ans ne pourra être accepté que sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication et s'il est accompagné d'un adulte effectuant lui-même la cure sur la même période.

Dans le cadre d'une cure conventionnée, Les Thermes de Balaruc-les-Bains ne pourront être tenus responsables d'une mauvaise orientation médicale ni des actes ou omissions des médecins avant ou pendant la cure.

Dans le cadre d'une cure non conventionnée, Un certificat médical de non contre-indication aux soins et prestations prévues dans le forfait est obligatoire.

En cas de non transmission de ce certificat médical par le client/curiste, l'établissement thermal ne pourra être tenu responsable des problèmes de santé que les prestations/soins effectués auprès du client auraient pu lui causer.

En aucun cas les Thermes de Balaruc-les-Bains ne pourront être responsables du fait de circonstances de force majeure, du fait du tiers étranger à l'exécution des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputable au client.

Toutes les mentions relatives au prix, prestations, formalités administratives ou sanitaires

figurant dans nos brochures ne sont fournies qu'à titre purement indicatif et ne peuvent constituer un engagement définitif de notre part.

En tous les cas, l'établissement thermal ne pourra être tenu pour responsable de la perte ou du vol d'objets personnels appartenant aux curistes.

Aussi, il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur (bijoux, smartphone...).

8. CONDITIONS D'ACCES AUX SOINS ET AUX BASSINS

8.1 Sandales antidérapantes L'attention des clients/curistes est attirée sur le fait que l'accès aux soins et aux bassins nécessite le port obligatoire de sandales neuves antidérapantes. Pour des raisons d'hygiène, le port du bonnet de bain est également obligatoire dans les bassins.

8.2 Tenue Le port des shorts de bains, sous-vêtements ou burkini est interdit.

9. CONDITION DE PRESENTATION DANS L'ETABLISSEMENT THERMAL

9.1 Hygiène, Toute personne se présentant au sein de notre établissement afin d'y recevoir des soins (cures conventionnés ou libres) doit veiller à avoir une bonne hygiène corporelle (douche préalable) afin de permettre une meilleure efficacité des soins. Toute personne atteinte d'une lésion ou infection contagieuse ne pourra pas être acceptée au sein de notre établissement afin d'éviter toute contamination aux autres clients. En cas de survenance d'une telle affection pendant le séjour au sein de notre établissement, le service de l'infirmier devra en être immédiatement informé. La Direction se réserve le droit d'interrompre la cure/soins de toute personne atteinte de ce type de pathologie.

En cas de lésion cutanée ou plaie ouverte, la personne doit immédiatement et obligatoirement en informer le service de l'infirmier qui pratiquera au besoin un pansement étanche afin de permettre à la personne de poursuivre les soins.

9.2 Obligation de vigilance et prudence Pour l'accès aux bassins et aux cabines de soins, le port du bonnet de bain et de sandales en plastique antidérapantes neuves est obligatoire (articles disponibles en vente sur place dans notre boutique).

Il est demandé au curiste de faire preuve de prudence et de vigilance dans ces zones en adaptant notamment son comportement (marche lente, prise d'appui...). Les conséquences dommageables liées aux chutes de curistes au sein des Thermes lorsqu'elles sont dues à un manque de vigilance et/ou de prudence ne sauraient engager la responsabilité de notre établissement.

10. RECLAMATION

Toute réclamation éventuelle devra être adressée à la SPLETH de Balaruc-les-Bains par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du service relation clientèle. Cette réclamation devra obligatoirement être accompagnée de justificatifs et intervenir, au plus tard, dans les 15 jours après la fin de la cure du client. Une réclamation adressée hors délai ou sans justificatif à l'appui ne pourra pas être prise en compte.

11. MEDIATEUR A LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L.152-1 à L.152-5 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

Pour tout litige ne concernant pas un service de santé, le Médiateur du thermalisme peut être saisi : sur le site www.mediateurduthermalisme.org ou par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Daniel BOULIN - Médiateur du thermalisme - 157 chemin de Garia - 64300 LAA MONDRANS

12. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La loi applicable est la loi française.

En cas de litige et à défaut d'accord amiable entre les parties, tout différend relèvera de la compétence juridictionnelle des juridictions judiciaires de Montpellier(34).

13. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données le concernant. Le client peut expressément s'opposer à la divulgation de ses coordonnées. Pour cela, il lui suffit de le signaler en écrivant à : SPLETH de Balaruc-les-Bains, BP 45, 1 rue du Mont Saint Clair, 34 540 Balaruc-Les-Bains.

SAISON THERMALE 2019 : DU 04 FÉVRIER AU 14 DÉCEMBRE 2019

JE RÉSERVE MES SOINS THERMAUX À LA CARTE ET SANTÉ-VOUS BIEN

Cette demande d'inscription doit être envoyée à :

SPLE Thermes de Balaruc-les-Bains - Service Réservation : 1 rue du Mont Saint-Clair

B.P 45 - 34540 Balaruc-les-Bains 04 67 51 76 01 - Fax : 04 67 51 76 91 - ✉ contact.thermes@thermesbalaruc.com

| VOTRE IDENTITÉ | Curiste 1 | Curiste 2 |
|---------------------------|---|---|
| Civilité | <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur | <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur |
| Nom | | |
| Prénom | | |
| Nom et prénom de l'assuré | | |
| Sexe | <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme | <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme |
| Date de naissance |/...../..... |/...../..... |
| Adresse | | |
| Code postal | | |
| Ville | | |
| Téléphone Fixe + Portable |/...../...../...../..... |/...../...../...../..... |
| Email |/...../...../...../..... |/...../...../...../..... |

| VOTRE SOIN VOTRE CURE | Curiste 1 | Curiste 2 |
|--|--|--|
| SOIN LIBRE de la carte des soins | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| CURE LIBRE RHUMATO Je choisis la formule de 1, 2, 5 ou 6 jours 4 soins par jour dont deux au choix | Soin 1 : Soin 2 : <input type="checkbox"/> 1 jour 79€ <input type="checkbox"/> 2 jours 155€ <input type="checkbox"/> 5 jours 378€ <input type="checkbox"/> 6 jours 449€ | Soin 1 : Soin 2 : <input type="checkbox"/> 1 jour 79€ <input type="checkbox"/> 2 jours 155€ <input type="checkbox"/> 5 jours 378€ <input type="checkbox"/> 6 jours 449€ |
| CURE LIBRE JAMBES LÉGÈRES Je choisis la formule de 1, 2, 5 ou 6 jours 5 soins par jour | <input type="checkbox"/> 1 jour 56€ <input type="checkbox"/> 2 jours 106€ <input type="checkbox"/> 5 jours 249€ <input type="checkbox"/> 6 jours 298€ | <input type="checkbox"/> 1 jour 56€ <input type="checkbox"/> 2 jours 106€ <input type="checkbox"/> 5 jours 249€ <input type="checkbox"/> 6 jours 298€ |
| CURE LIBRE RHUMATO-PHLÉBO Je choisis la formule de 1, 2, 5 ou 6 jours 6 soins par jour | <input type="checkbox"/> 1 jour 98€ <input type="checkbox"/> 2 jours 189€ <input type="checkbox"/> 5 jours 459€ <input type="checkbox"/> 6 jours 545€ | <input type="checkbox"/> 1 jour 98€ <input type="checkbox"/> 2 jours 189€ <input type="checkbox"/> 5 jours 459€ <input type="checkbox"/> 6 jours 545€ |

| VOTRE SÉJOUR | Curiste 1 | Curiste 2 |
|--|---|---|
| Serez-vous accompagné(e) lors de votre séjour à Balaruc ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Nom et coordonnées de la personne à joindre en cas de besoin | | |
| Si votre logement est réservé, Adresse de votre lieu de résidence et nom du loueur (Obligatoire) | | |

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et prestations de services qui figurent au verso du présent document et les accepte sans réserve. (Une copie de ces conditions générales m'est remise sur simple demande)

Date :

Signature :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

1. OBJET

Les présentes conditions générales de prestations de services règlent les rapports juridiques entre l'établissement thermal de la SPLETH de Balaruc-les-Bains et le client/curiste. Toute inscription au sein de l'établissement entraîne l'adhésion aux conditions générales de prestations de services en vigueur à la date de réalisation des prestations ainsi que le respect des dispositions du règlement intérieur applicable au sein de notre établissement.

2. RESERVATION

2.1 Dans le cadre d'une cure conventionnée, La demande de réservation devra être accompagnée du versement d'une avance* de 70 € par personne afin que la réservation soit effective. En cas de réservation pour 2 personnes au moins de la même famille (conjoint, concubin, partenaire PACS, ascendant ou descendant au 1er degré), le montant de l'avance à verser sera de 50 € par personne.

Toute réservation non accompagnée du versement de l'avance sera réputée nulle. *sauf prise en charge à 100 % (attestée sur présentation d'un justificatif dont la validité couvre la période de cure souhaitée) à savoir : AT/AS, ALD en rapport avec orientation cure, CMU. **2.2 Dans le cadre d'une prestation non conventionnée (soins à la carte, mini cure, ateliers APHT).** La réservation ne sera effective qu'à réception de la fiche de réservation accompagnée du versement d'un acompte (non remboursable*) correspondant à 30 % du montant TTC des prestations commandées. *(voir article 5.1.2)

3. REGLEMENT

3.1 Dans le cadre d'une cure conventionnée, La somme avancée pour la réservation (70 € ou 100 €) sera déduite de la facture de soins.

Le ticket modérateur ainsi que les compléments tarifaires devront être réglés lors de l'inscription définitive à l'établissement thermal, avant le démarrage de la cure.

3.2 Dans le cadre d'une cure non conventionnée, La somme avancée pour la réservation sera déduite de la facture de soins. Le solde devra être réglé à l'établissement thermal avant le démarrage des prestations.

4. TARIFS

4.1 Pour les cures non conventionnées, Il s'agit des prix nets.

Chaque cure ou atelier indique les prestations incluses. Ils sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre, sauf modification en cours d'année du fait d'un changement du taux de TVA ou d'offre promotionnelle particulière.

4.2 Pour les cures conventionnées, Les prix des forfaits agréés selon les différentes orientations thérapeutiques et prescriptions médicales sont donnés à titre indicatif et restent soumis à d'éventuelles modifications légales ou conventionnelles notamment de la part de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Tout assuré se rendant sur le lieu de cure sans justificatif de prise en charge devra avancer la totalité des frais au tarif conventionné. De la même façon, en cas de prise en charge non valable, l'assuré devra régler l'intégralité du forfait thermal à l'établissement.

5. MODIFICATION / INTERRUPTION

5.1 Modification du fait du client,

5.1.1 Dans le cadre des cures conventionnées, Toute demande de modification doit être formulée par écrit avant la date d'entrée en cure et être ensuite acceptée expressément, par écrit, par les Thermes de Balaruc-les-Bains.

Le service réservation de l'établissement thermal essaiera, dans la mesure du possible et en fonction des plannings déjà établis, d'accéder à la demande de modification souhaitée. En cas d'interruption de cure par l'assuré, celui-ci devra régler le montant du forfait thermal correspondant aux jours effectués.

En effet, les Caisses d'Assurance Maladie considèrent que si la cure est interrompue, seul le médecin contrôleur peut décider du remboursement. Aussi, quel que soit le taux, le risque, le régime de prise en charge et les motifs* d'interruption de la cure, le curiste devra régler à l'établissement thermal le montant correspondant aux soins effectués et présenter ensuite à sa Caisse le document de prise en charge complété par notre établissement.

* La Sécurité sociale prend en compte 2 types de motifs, librement appréciés par la Caisse et le médecin contrôleur ensuite :

- la force majeure (motif grave et légitime)

- la raison médicale, lorsqu'elle est attestée par la fourniture d'un certificat médical.

5.1.2 Dans le cadre des cures non conventionnées, Les soins et activités prévues dans les forfaits ne peuvent être ni échangés ni remboursés.

Seul un certificat médical attestant une contre-indication à une activité choisie permettra, dans la mesure du possible et en fonction du planning des réservations des Thermes, un changement d'activité/prestation et, éventuellement un remboursement des prestations non effectuées.

En l'absence de présentation d'un certificat médical attestant une contre-indication à recevoir les soins choisis, aucun remboursement des prestations non effectuées restantes ne pourra être réclamé par le client.

5.2 Modification du fait des Thermes,

5.2.1 Dans le cadre des cures conventionnées, Aucune modification d'orientation ou de forfait ne peut intervenir en cours de cure.

5.2.2 Dans le cadre des cures non conventionnées, Les Thermes de Balaruc-les-Bains se réservent le droit de modifier le contenu des programmes/ ateliers ou certaines prestations prévues si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les Thermes de Balaruc-les-Bains s'engagent, dans ce cas, à faire tout leur possible pour fournir au client, en remplacement, des prestations équivalentes.

6. ANNULATION

6.1 Du fait du client, Toute demande d'annulation de cure devra être signalée aux Thermes de Balaruc-les-Bains par courrier recommandé avec accusé de réception comportant l'exemplaire original de la confirmation de réservation barré avec la mention "annulation", daté et signé. C'est la date de réception du recommandé qui sera prise en compte.

DELAI DE NOTIFICATION :

- En cas d'annulation notifiée au minimum 30 jours avant la date d'entrée en cure, le montant de l'avance sur réservation déjà versé sera remboursé intégralement.
- En cas d'annulation notifiée moins de 30 jours avant la date d'entrée en cure (ou en cas de non présentation), aucun remboursement du montant de l'avance déjà versée ne pourra être réclamé sauf sur présentation d'un certificat médical.

Dans le cadre des soins "hors cures conventionnées", en cas de retard du client par rapport à l'horaire prévu, la durée de la prestation s'en trouvera réduite et les prestations qui n'auront, de ce fait, pas pu être effectuées ne feront l'objet d'aucun remboursement.

6.2 Du fait des Thermes, Lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et rendent impossible la réalisation des soins, les Thermes s'engagent à repositionner, dans la mesure du possible toute prestation/soin n'ayant pu être effectué(e).

(Dans le cadre des cures conventionnées, les prestations non réalisées ne seront pas facturées par la suite à la Caisse d'Assurance Maladie)

En revanche, aucune indemnité ne pourra être réclamée par le client/curiste.

7. RESPONSABILITÉ

Notre établissement n'est pas agréé pour recevoir des personnes ayant des pathologies nécessitant un accompagnement personnel.

Il appartient au client/curiste de s'assurer, auprès de son médecin traitant, qu'il n'existe aucune contre-indication avec les soins et activités dispensées au sein de notre établissement. Notre établissement n'accepte que les personnes âgées de plus de 16 ans (révolus) au jour d'entrée en cure. Tout mineur âgé de plus de 16 ans ne pourra être accepté que sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication et s'il est accompagné d'un adulte effectuant lui-même la cure sur la même période.

Dans le cadre d'une cure conventionnée, Les Thermes de Balaruc-les-Bains ne pourront être tenus responsables d'une mauvaise orientation médicale ni des actes ou omissions des médecins avant ou pendant la cure.

Dans le cadre d'une cure non conventionnée, Un certificat médical de non contre-indication aux soins et prestations prévues dans le forfait est obligatoire.

En cas de non transmission de ce certificat médical par le client/curiste, l'établissement thermal ne pourra être tenu responsable des problèmes de santé que les prestations/soins effectués auprès du client auraient pu lui causer.

En aucun cas les Thermes de Balaruc-les-Bains ne pourront être responsables du fait de circonstances de force majeure, du fait du tiers étranger à l'exécution des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputable au client.

Toutes les mentions relatives au prix, prestations, formalités administratives ou sanitaires

figurant dans nos brochures ne sont fournies qu'à titre purement indicatif et ne peuvent constituer un engagement définitif de notre part.

En tous les cas, l'établissement thermal ne pourra être tenu pour responsable de la perte ou du vol d'objets personnels appartenant aux curistes.

Aussi, il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur (bijoux, smartphone...).

8. CONDITIONS D'ACCES AUX SOINS ET AUX BASSINS

8.1 Sandales antidérapantes L'attention des clients/curistes est attirée sur le fait que l'accès aux soins et aux bassins nécessite le port obligatoire de sandales neuves antidérapantes. Pour des raisons d'hygiène, le port du bonnet de bain est également obligatoire dans les bassins.

8.2 Tenue Le port des shorts de bains, sous-vêtements ou burkini est interdit.

9. CONDITION DE PRESENTATION DANS L'ETABLISSEMENT THERMAL

9.1 Hygiène, Toute personne se présentant au sein de notre établissement afin d'y recevoir des soins (cures conventionnés ou libres) doit veiller à avoir une bonne hygiène corporelle (douche préalable) afin de permettre une meilleure efficacité des soins. Toute personne atteinte d'une lésion ou infection contagieuse ne pourra pas être acceptée au sein de notre établissement afin d'éviter toute contamination aux autres clients. En cas de survenance d'une telle affection pendant le séjour au sein de notre établissement, le service de l'infirmier devra en être immédiatement informé. La Direction se réserve le droit d'interrompre la cure /soins de toute personne atteinte de ce type de pathologie.

En cas de lésion cutanée ou plaie ouverte, la personne doit immédiatement et obligatoirement en informer le service de l'infirmier qui pratiquera au besoin un pansement étanche afin de permettre à la personne de poursuivre les soins.

9.2 Obligation de vigilance et prudence Pour l'accès aux bassins et aux cabines de soins, le port du bonnet de bain et de sandales en plastique antidérapantes neuves est obligatoire (articles disponibles en vente sur place dans notre boutique).

Il est demandé au curiste de faire preuve de prudence et de vigilance dans ces zones en adaptant notamment son comportement (marche lente, prise d'appui...). Les conséquences dommageables liées aux chutes de curistes au sein des Thermes lorsqu'elles sont dues à un manque de vigilance et/ou de prudence ne sauraient engager la responsabilité de notre établissement.

10. RECLAMATION

Toute réclamation éventuelle devra être adressée à la SPLETH de Balaruc-les-Bains par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du service relation clientèle. Cette réclamation devra obligatoirement être accompagnée de justificatifs et intervenir, au plus tard, dans les 15 jours après la fin de la cure du client. Une réclamation adressée hors délai ou sans justificatif à l'appui ne pourra pas être prise en compte.

11. MEDIATEUR A LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L.152-1 à L.152-5 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. Pour tout litige ne concernant pas un service de santé, le Médiateur du thermalisme peut être saisi : sur le site www.mediateurduthermalisme.org ou par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Daniel BOULIN - Médiateur du thermalisme - 157 chemin de Garia - 64300 LAA MONDRANS

12. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La loi applicable est la loi française.

En cas de litige et à défaut d'accord amiable entre les parties, tout différend relèvera de la compétence juridictionnelle des juridictions judiciaires de Montpellier(34).

13. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données le concernant. Le client peut expressément s'opposer à la divulgation de ses coordonnées. Pour cela, il lui suffit de le signaler en écrivant à : SPLETH de Balaruc-les-Bains, BP 45, 1 rue du Mont Saint Clair, 34 540 Balaruc-Les-Bains.



MA CURE RHUMATO

Ma cure libre

4 SOINS PAR JOUR

La cure comprend les soins en rhumatologie suivants :

- Application de boue thermique
- Hydro-aérobain

+

2 soins au choix parmi les soins en rhumatologie suivants :

- Etuves
- Hydrojets du dos
- Bain en piscine thermique



De la journée de découverte à la pause thermique de 6 jours, accordez-vous un concentré de cure pour soulager vos douleurs articulaires et maux de dos.

Découvrez nos soins spécifiques en rhumatologie : bains et jets massant, application de boue aux effets antalgiques, anti-inflammatoires et relaxants. Profitez tout simplement des bienfaits de l'eau thermique de Balaruc-les-Bains...

Je choisis une formule de 1, 2, 5 ou 6 jours :

79€

CURE 1 JOUR

4 soins / jour

155€

CURE 2 JOURS

4 soins / jour

378€

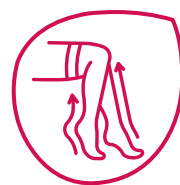
CURE 5 JOURS

4 soins / jour

449€

CURE 6 JOURS

4 soins / jour



MA CURE JAMBES LÉGÈRES

Ma cure libre

5 SOINS PAR JOUR

La cure comprend les soins en phlébologie suivants :

- Couloir de marche
- Hydrojets des jambes
- Douches de pulvérisation des membres
- Bain massant des jambes
- Compresses



De la journée de découverte à la pause thermale de 6 jours, accordez-vous un concentré de cure pour agir sur vos troubles liés à une mauvaise circulation veineuse, et inconforts de type jambes lourdes.

Découvrez nos soins spécifiques de phlébologie : bains massants, compresses, et couloir de marche aux effets stimulants, drainants et calmants. Laisser agir les bienfaits de l'eau thermale de Balaruc-les-Bains...

Je choisis une formule de 1, 2, 5 ou 6 jours :

CURE 1 JOUR

5 soins / jour

56€



CURE 2 JOURS

5 soins / jour

106€



CURE 5 JOURS

5 soins / jour

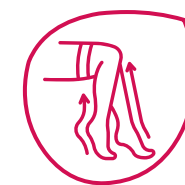
249€



CURE 6 JOURS

5 soins / jour

298€



MA CURE RHUMATO-PHLÉBO

Ma cure libre

6 SOINS PAR JOUR

La cure comprend les soins en rhumatologie et phlébologie suivants :

- Application de boue
- Hydrojet du dos
- Bain en piscine thermale
- Couloir de marche
- Compresse
- Bain massant des jambes



De la journée de découverte à la pause thermale de 6 jours, accordez-vous une expérience thermale profonde et reminéralisante.

Découvrez notre offre de soins spécifiques en rhumatologie et phlébologie riche en bains et jets massants, application de boue. Ressourcez-vous grâce à l'eau thermale de Balaruc-les-Bains...

Je choisis une formule de 1, 2, 5 ou 6 jours :

CURE 1 JOUR

6 soins / jour

98€



CURE 2 JOURS

6 soins / jour

189€



CURE 5 JOURS

6 soins / jour

459€



CURE 6 JOURS

6 soins / jour

545€



LES CONFÉRENCES ET ATELIERS SANTÉ

Participez à nos ateliers et conférences tout au long de votre séjour thermal.

Les conférences thématiques d'1H30 se déroulent à l'espace santé de l'établissement thermal, au 4^{ème} étage. L'accès se fait par l'ascenseur qui se trouve dans le hall principal de l'établissement, accessible aux personnes en mobilité réduite (PMR), et en tenue de ville.

Les conférences sont ouvertes à tous, sans inscription (dans la limite des places disponibles) et gratuit.

Se déroulant en général de 17h à 18h30, retrouvez les plannings précis dans le hall d'accueil des thermes à votre arrivée.

ATELIER PHLÉBOLOGIE

Les Thermes de Balaruc-les-Bains s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation à la prévention. L'établissement vous propose des ateliers de promotion de la santé sur divers thèmes. Dans ces ateliers, des informations vous seront données sur les points suivants : les auto-soins, un rappel anatomopathologique, des conseils d'hygiène de vie, des exercices pratiques, des conseils pour améliorer votre qualité de vie.

PARCOURS SANTE nouveauté 2019

Un parcours santé pour ne plus rester seul face à ses douleurs.

Sous la forme d'ateliers conçus et animés par les Professionnels de la Santé et du Thermalisme, le parcours s'inspire de l'éducation thérapeutique du patient et met le partage d'expérience, l'écoute et le suivi au centre du dispositif.

Selon les thématiques abordées dans les ateliers, ils seront accompagnés de professionnels spécialisés (médecins, infirmières, diététicienne)

Ce parcours de santé comporte :

- 2 Entretiens individuels et personnalisés : en début et fin de cure pour évaluer les objectifs propres à chacun (*durée d'1 entretien : 1 heure*)
- 3 Ateliers de groupes par thèmes : L'échange, le partage du vécu sont des outils d'actions à reproduire chez soi (*durée d'1 atelier : 1 heure*)
- 1 Suiivi téléphonique à quelques semaines du retour à son domicile. (*durée de l'entretien : 30 minutes*)

Ce parcours santé s'effectue en complément de votre cure thermique et non pris en charge par votre caisse d'assurance maladie.

Pour tout renseignement votre conseillère du développement médico-thermal sera à votre écoute au 04 67 51 76 98 dès février 2019 !



BALARUC
les bains

à l'eau thermale de Balaruc les bains

MES SOINS SANTÉ-VOUS BIEN

Ma cure libre



SOPHROLOGIE

La sophrologie nous invite à nous concentrer sur notre corps et notre esprit afin de relâcher les tensions et tenter de gommer les empreintes négatives de nos personnalités.

HYPNOTHÉRAPIE

C'est une technique permettant de mettre une personne dans un état modifié de conscience dont l'objectif est d'accéder à un processus inconscient dans lequel le sujet devient plus réceptif aux idées et aux compréhensions.

DIÉTÉTIQUE

Quel que soit le thème abordé, en matière de diététique, la connaissance de l'équilibre et de la structure alimentaire joue un rôle fondamental dans le bien-vieillir. La nutrition demeure la base du maintien d'une bonne santé et garantit la longévité.



ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

Atelier Lombalgie - Maintien et prévention des maux de dos

Une séance spécifique pour apprendre les bons gestes et postures à adopter, muscler votre dos et votre ceinture abdominale.

Stretching

Activité physique douce qui consiste à étirer la musculature et assouplir les articulations. Le stretching permet d'acquérir une certaine souplesse générale, une posture et un maintien, très utiles pour le corps au quotidien.

Le circuit training

C'est une activité physique qui consiste à enchaîner plusieurs exercices les uns après les autres. Le circuit training vise à l'amélioration de toutes les aptitudes physiques de manière individuelle et adaptée.

Pilates

Ensemble d'exercices physiques visant au renforcement des muscles centraux et au bon équilibre du corps. La méthode Pilates est principalement utilisée dans une perspective d'amélioration de la force, de la souplesse, de la coordination et du maintien d'une bonne posture.



TANGO ARGENTIN *nouveauté*

Le tango argentin, par la diversité de ses rythmes dans des styles différents, procure des émotions particulières et présente de nombreux bienfaits pour l'équilibre tant physique que psychique et cérébral.



MA CARTE DE SOINS

HYDROJETS DU DOS

| | |
|---------------|------|
| 1 soin | 19 € |
| 3 soins..... | 52 € |
| 6 soins..... | 97 € |
| 12 soins..... | 178€ |

COULOIR DE MARCHÉ

| | |
|---------------|-------|
| 1 soin | 19 € |
| 3 soins..... | 52 € |
| 6 soins..... | 97 € |
| 12 soins..... | 178 € |

HYDROJETS DES JAMBES

| | |
|---------------|-------|
| 1 soin | 19 € |
| 3 soins..... | 52 € |
| 6 soins..... | 97 € |
| 12 soins..... | 178 € |

DOUCHE DORSALE

| | |
|---------------|------|
| 1 soin | 19 € |
| 3 soins..... | 52 € |
| 6 soins..... | 97 € |
| 12 soins..... | 178€ |

BAIN MASSANT DES JAMBES

| | |
|---------------|------|
| 1 soin | 19 € |
| 3 soins..... | 52 € |
| 6 soins..... | 97 € |
| 12 soins..... | 178€ |

DOUCHE DE PULVÉRISATION DES MEMBRES

| | |
|---------------|-------|
| 1 soin | 19 € |
| 3 soins..... | 52 € |
| 6 soins..... | 97 € |
| 12 soins..... | 178 € |

COMPRESSES

| | |
|---------------|-------|
| 1 soin | 19 € |
| 3 soins..... | 52 € |
| 6 soins..... | 97 € |
| 12 soins..... | 178 € |

ÉTUVES

| | |
|---------------|-------|
| 1 soin | 19 € |
| 3 soins..... | 52 € |
| 6 soins..... | 97 € |
| 12 soins..... | 178 € |

APPLICATION DE BOUE THERMALE

| | |
|---------------|-------|
| 1 soin | 35 € |
| 3 soins..... | 97 € |
| 6 soins..... | 179 € |
| 12 soins..... | 328 € |

HYDRO-AÉROBAINS

| | |
|---------------|-------|
| 1 soin | 35 € |
| 3 soins..... | 97 € |
| 6 soins..... | 179 € |
| 12 soins..... | 328€ |

DOUCHE AUX JETS

| | |
|---------------|-------|
| 1 soin | 29 € |
| 3 soins..... | 80 € |
| 6 soins..... | 148 € |
| 12 soins..... | 271 € |

SOINS SANTÉ-VOUS BIEN

ACTIVITÉS PHYSIQUES

ADAPTÉES / 50 MINUTES

Atelier lombalgie - Stretching - Pilates
Circuit training collectif

| | |
|----------------|-----------------|
| 1 séance..... | collective 13€ |
| 2 séances..... | collectives 20€ |
| 3 séances..... | collectives 25€ |

SOPHROLOGIE / 50 MINUTES

| | |
|--------------------|--------------------|
| 1 conférence | gratuite |
| 1 séance..... | individuelle 45 € |
| 2 séances..... | individuelles 75 € |
| 3 séances..... | individuelles 99 € |

HYPNOSE / 50 MINUTES

| | |
|--------------------|----------|
| 1 conférence | gratuite |
| 1 séance..... | 55 € |
| 2 séances..... | 95 € |
| 3 séances..... | 135 € |

DIÉTÉTIQUE / 45 MINUTES

| | |
|---|----------|
| 1 conférence | gratuite |
| 1 consultation..... | 39 € |
| 2 consultations (1 entretien de 45 min + 1 entretien de suivi de 30 min) | 60 € |
| 3 consultations (1 entretien de 45 min + 2 entretiens de suivi de 30 min) ... | 79 € |

TANGO ARGENTIN

| | |
|-----------------|---------------------|
| 1 séance..... | 13 € / couples 24€ |
| 3 séances..... | 35 € / couples 60€ |
| 6 séances | 59 € / couples 100€ |
| 9 séances | 79 € / couples 135€ |



O'balia
Spa thermal de Balaruc-les-bains

Un lieu unique de plaisir et de détente, où, grâce à l'eau thermale, chacun peut se ressourcer selon ses envies et vivre un moment exceptionnel de relaxation. • L'eau thermale de Balaruc-les-Bains riche en oligo-éléments • à 5 minutes des Thermes (en voiture) • Ouvert 7 jours sur 7 • Accès BASSINS / HAMMAM / SAUNA dès 12,50 € • Soins et Mini-cures détente sur réservation



LE 1^{ER} SPA THERMAL DE MÉDITERRANÉE



ESPACE SPA

Un univers dédié à la beauté et la douceur. modelage, soins du visage et du corps, enveloppement, bain chromo détente, ondé hydromassante.

- Massages,
- Gommages et enveloppements,
- Escapades aromatiques...

ESPACE BASSINS

Dans un décor de verdure et de bois naturels méditerranéens, l'espace décline l'eau dans tous ses états avec :

- **L'oasis** : grand bassin sensoriel, banquettes hydromassantes, canapés bouillonnants, geyser et cols de cygne.
- **L'onsen** : bain bouillonnant d'inspiration japonaise
- **Le caldarium et le sauna**

LE STATIONNEMENT À BALARUC

Les principaux parkings de proximité et espaces de stationnement à moins de 10 minutes du centre-ville :

- Rue du Stade : 100 places
- Parking Guinguette : 83 places
- Avenue de la Gare : 50 places
- Allée des Sources : 100 places

STATIONNEMENT

ZONE BLEUE

200 places Stationnement limité à 1h30. Places gratuites et accessibles

ou ?

Plan du port, Avenue du port, Place Lucien Sallette, Rue Montgolfer, Rue de la République, Rue des Anciens Thermes, Avenue de Montpellier, Rue du Docteur Bordès.

quand ?

Du lundi au samedi : 9h / 12h et 14h / 19h.

PARKINGS PUBLICS

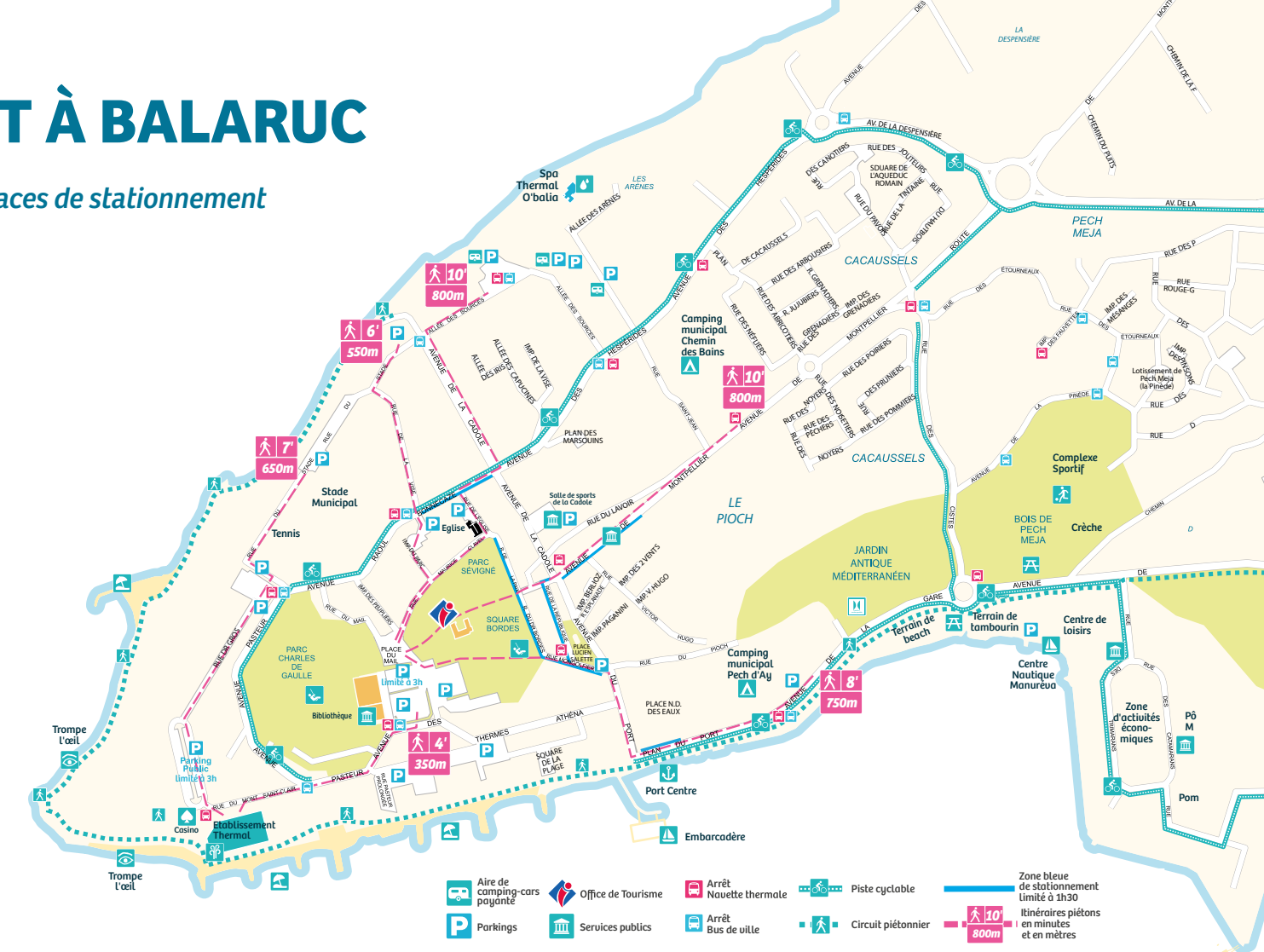
280 places dans des zones de stationnement limité à 3h, gratuites et à moins de 4 minutes des thermes

ou ?

Rue du Mont Saint Clair, Place du Mail
Disque de stationnement obligatoire, en vente à l'Office de Tourisme (1€).

VÉLO

Un parking pour les vélos est accessible sur le côté de l'établissement thermal.



TRANSPORT EN COMMUN

BUS DE VILLE Ligne n° 14 (ligne gratuite)

Balaruc-les-Bains / Balaruc-le-Vieux centre commercial). Liaison entre les différents quartiers de Balaruc-les-Bains.

BALARUC TOURISME

Office de tourisme



Au cœur de la lagune de Thau, Balaruc-les-Bains, la plus méditerranéenne des stations thermales, possède de multiples atouts pour conjuguer soins et détente, et faire de votre séjour un grand moment de découverte.

Balaruc est tout autant source de trésors touristiques que de loisirs en tout genre.

C'est dans ce cadre dont l'ensoleillement n'est pas le moindre, que vous saurez profiter des eaux revigorantes, à travers les divers séjours qui sont proposés.

Le bien-être qui vous attend ici se couplera de découvertes naturelles, patrimoniales ou touristiques, mais aussi de moments de détente.



PARTENAIRE DE VOTRE SÉJOUR

Balaruc Tourisme, situé en cœur de ville au Pavillon Sévigné, vous propose de multiples services :

- Informations touristiques sur le Bassin de Thau, la région, les animations et activités.
- Espace billetterie : disques de stationnement ; tickets de transport ; billetterie spectacles ; excursions thématiques en bateaux, escapades en minibus, visites guidées en bus grand tourisme... sur le bassin de Thau, le Canal du midi et en mer.
- Carte BIP à imprimer via le robot-photo installé dans l'Office de Tourisme : + de 80 offres et réductions dans les commerces environnants.

A l'Office de tourisme, nos conseils accompagnent vos envies !



UNE GASTRONOMIE LOCALE À DÉCOUVRIR

Balaruc-les-Bains recèle d'excellents restaurants : cuisine gastronomique; restaurant Lounge, cuisine traditionnelle ou Méditerranéenne ; Fruits de mer (Huîtres, moules, anguilles à la balarucoise, encornets et moules farcies, poissons en tout genre...); brasserie ; pizzeria ; crêperie, snack, cafétéria... L'occasion de découvrir les produits et spécialités locales ! bonne posture.

DES COMMERCES ET SERVICES DYNAMIQUES DE PROXIMITÉ

Profitez de l'ambiance de la station balarucoise pour flâner dans les boutiques et commerces.

En choisissant les commerces du centre-ville, c'est pour vous l'assurance de trouver le bon interlocuteur, d'être écouté et conforté dans votre choix.



COMMENT CHOISIR SON HÉBERGEMENT ?

Nos conseillers en séjour sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre recherche d'hébergement.

Des hébergements à la carte !

Privilégier un hébergement recensé à l'office de tourisme ou via une agence immobilière c'est faire le choix de la sécurité et de la qualité, à prix adaptés !

Hôtels de charme ou de chaîne, résidences de tourisme et villages de vacances en cœur de ville ou en bord de mer, hébergement cocoon en chambre d'hôtes ou liberté en meublé touristique, campings, agences immobilières... Des établissements indépendants aux grandes marques nationales, choisissez et réservez votre logement pour votre prochain séjour.

- Sur Internet : www.balaruc-les-bains.com / rubrique "hébergement".
- En appelant Balaruc Tourisme (Tél. 04 67 46 81 46).
- En contactant directement l'hébergeur de votre choix.



BALARUC WIFI

Connexion gratuite en centre-ville, pendant 15' puis payant (CB ou paypal) : différents forfaits de 2 heures à 1 mois.

4 zones couvertes : Square Bordes, Parc Charles-de-Gaulle, Promenade des Bains, Centre Nautique Manuréva.

Possibilité de consulter les sites balarucois (Office de Tourisme / Thermes / Balaruc-les-Bains / O'balia...) gratuitement et sans limitation de durée. Forfaits valables dans tous les lieux et sites équipés par WiiZone.

CARTE BIP Sources d'avantages

Demandez la Carte BIP "Source d'Avantages" : Profitez de nombreuses réductions auprès de nos partenaires et gagnez un séjour. Rendez-vous à Balaruc Tourisme muni de votre preuve d'hébergement à Balaruc-Les-Bains.

Pour imprimer votre carte BIP, présentez une preuve d'hébergement à l'Office de Tourisme accompagnée d'une participation forfaitaire de 1 €.

TAXE DE SÉJOUR

Le paiement de la taxe de séjour par les personnes séjournant dans un hébergement touristique est une obligation légale (article L. 233-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Tarifs par jour et par personne et selon les catégories d'hébergement

| | |
|--|-------|
| Palaces | 4.40€ |
| Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés tourisme 5 étoiles | 3.30€ |
| Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés tourisme 4 étoiles | 2.05€ |
| Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés tourisme 3 étoiles | 1.05€ |
| Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés tourisme 2 étoile | 0.99€ |
| Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés tourisme 1 étoile Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacement aires de camping-cars | 0.88€ |

Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances et meublés de tourisme en attente de classement ou sans classement.

Tarif calculé au % du loyer journalier

| | |
|---|-------|
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles | 0.66€ |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance | 0.22€ |

Tarifs susceptibles d'être modifiés par délibération municipale ou par décret gouvernemental. Pour toute question, merci de vous renseigner auprès de votre hébergeur ou à l'Office de Tourisme.

Balaruc Tourisme (Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains)

Pavillon Sévigné - 34540 Balaruc-les-Bains - +33 (0)4 67 46 81 46 - contact@balaruc-les-bains.com - www.balaruc-les-bains.com

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

*Les Thermes de Balaruc-les-Bains
Station thermale de méditerranée*



TÉLÉPHONES

POUR EFFECTUER UNE RÉSERVATION

contactez par téléphone le 04 67 51 76 01
Ou par fax au 04 67 43 17 57

Le service Réserve téléphonique est ouvert :

Lundi à vendredi 08h30 - 18h00
samedi 08h30 - 12h00

Le service Accueil est ouvert :

lundi 06h00 - 18h00
mardi à vendredi 08h00 - 18h00
samedi 08h30-18h00

POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT

Téléphone Standard : 04 67 51 76 00
Fax standard : 04 67 51 76 91

LES THERMES DE BALARUC-LES-BAINS • SPLETH - 1 rue du Mont Saint-Clair • BP 45 - 34 540 Balaruc-les-Bains
Site web : www.thermesbalaruclesbains.com • [✉ contact.thermes@thermesbalaruc.com](mailto:contact.thermes@thermesbalaruc.com)

SAISON THERMALE 2019

du 04 février au 14 décembre 2019

Les Thermes de Balaruc-les-Bains
1 rue du Mont Saint Clair - BP 45
34540 BALARUC-LES-BAINS

HÉBERGEMENT

Balaruc Tourisme
Téléphone 04 67 46 81 46
Fax 04 67 46 81 54
✉ contact@balaruc-les-bains.com
balaruc-les-bains.com : rubrique "se loger"

ACCÈS

Par la route

Autoroute A9 à 20 minutes de Montpellier.
Sortie Sète / Balaruc-les-Bains

En train

Infoligne SNCF : 3635 (0,34 €/minute)
Gare de Sète avec TGV direct Paris-Sète, durée 3 h 45
Taxis et autocars au départ de la gare SNCF de Sète

En avion

- Aéroport de Montpellier (29 km) 04 67 20 85 85
- Aéroport de Béziers (48 km) 04 67 80 99 09
- Aéroport de Nîmes (75 km) 04 66 70 49 49

BALARUC
LES BAINS
Les Thermes

